

Corenove offre ses services aux communes de Wallonie

Des municipalités se sont engagées dans un plan de réduction de gaz à effet de serre dans le cadre du programme POLLEC – Politique Locale Energie Climat –

<https://energie.wallonie.be/fr/pollec.html?IDC=9178#:~:text=POLLEC%20constitue%20une%20v%C3%A9ritable%20aide,dans%20la%20Convention%20des%20Maires.>

avec adhésion au niveau Européen à la Convention des Maires

https://eu-mayors.ec.europa.eu/fr/key_figures

Quasi toutes les communes de Wallonie ont rejoint les plus de 9.000 communes de toute l'Europe engagées à réduire les gaz à effet de serre à partir de leur territoire.

Corenove réalise une méthode très concrète d'activation économique locale de la rénovation énergétique des bâtiments privés

Activer la DEMANDE :

Les communes qui font appel à Corenove - par marché public de service - offre à tous leurs citoyens un accompagnement personnalisé gratuit pour les aider à cerner :

- les travaux nécessaires pour annuler le recours aux combustibles fossiles
- le coût de ces travaux
- les aides publiques accessibles (déductions fiscales, primes)
- les économies d'énergie que ces travaux vont engendrés
- les différents types de financement possible (prêt à taux 0% , encours sur le prêt hypothécaire, prêt à tempérament)
- les démarches administratives à réaliser pour obtenir
 - un audit, les aides publiques , un financement
 - des devis de diverses entreprises

Corenove accompagne les citoyens dans leurs démarches administratives autant que possible

Activer l'OFFRE :

Les communes qui font appel à Corenove - par marché public de service- offre aux entreprises du bâtiment présentes sur la commune et les communes avoisinantes des perspectives de développement en :

- leur amenant de nouveaux clients proches de chez elles et motiver à entreprendre des travaux
- les aidant à trouver du personnel et à créer des emplois non délocalisables



La coopérative offre ses services à d'autres coopératives notamment les coopératives du réseau Rescoop-Wallonie <https://www.rescoop-wallonie.be/> actives dans le développement des énergies renouvelables

Par cette pratique de terrain Corenove entend faire sauter ces cinq freins qui empêchent un maximum de citoyens à participer à ce vaste programme de rénovations, et surtout de se préserver des augmentations actuelles et futures des prix de l'énergie !

Ces cinq freins sont :

1. LA COMPLEXITÉ DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

A partir de la pratique de Corenove et des autres coopératives qui concrétisent ce travail d'accompagnement pour des citoyens de toutes catégories sociales et pour tous type de bâtiment, les coopératives comptent bien apporter leurs contributions constructives dans le cadre du programme ACER – Alliance Climat Emploi Rénovation – de la Région Wallonne pour obtenir ces simplifications tant annoncées et jusqu'ici pas encore réalisées. <https://developpementdurable.wallonie.be/construction/alliance>

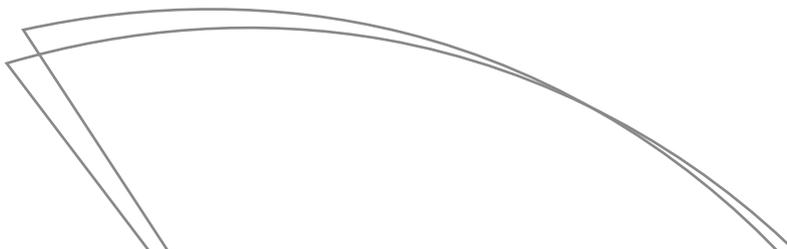
2. LE MODE FINANCEMENT ET LES AIDES PUBLIQUES NE SONT PAS ADAPTÉS POUR RÉALISER DES RÉNOVATIONS GLOBALES

Le coût d'une rénovation globale : rénovation isolation du toit, isolation des murs des sols, remplacement des menuiseries extérieures, placement d'une ventilation double flux, de capteurs photovoltaïques, pompe à chaleur ou chaudière biomasse en milieu rural est en moyenne de 116.000 €. Beaucoup de ménages ne disposent pas de cette somme ni la possibilité d'obtenir un financement pour ce montant. Sauf si le financement peut être fait sur une longue durée. Par exemple 60 ans pour l'enveloppe du bâtiment : rénovation du toit, isolation toit murs sols et menuiseries extérieures et 20 à 25 ans pour les équipements : ventilation systèmes électrique et de chauffage. Avec ce type de financement et des aides publiques réduites pour les hauts revenus chacun pourra AUTOFINANCER les travaux. Ce sont les économies d'énergie du bâtiment qui assureront le remboursement des deux prêts. Mais encore faut-il que les personnes plus âgées puissent avoir accès à ces prêts longues durées. Il faut lier ces financements au bâtiment et non plus à la personne.

Cela demande une nouvelle loi fédérale qui permet et oblige les banques à faire ces prêts. La garantie des remboursements sera assurée par les économies d'énergie totalement adaptée à l'objectif de neutralité carbone de l'Europe.

Il faudra coupler à cette nouvelle loi fédérale des règles strictes de régulation du marché de l'immobilier. Pas questions que ces prêts induisent des augmentations de prix des ventes des bâtiments. Tous propriétaires ou héritiers du bâtiment qui aura accès à ce type de prêts, ne pourra en aucun cas faire une plus-value lors de la vente du bâtiment !

Energie & Développement Local avec Corenove et d'autres acteurs de la transition énergétique travaille avec des élus du parlement fédéral pour concrétiser cette possibilité, le plus rapidement possible.



3.

UN CADRE LÉGISLATIF PRÉCIS MANQUE POUR FIXER ENTRE BAILLEUR ET LOCATAIRE UN PARTAGE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE APRÈS TRAVAUX DE RÉNOVATION.

31 % des Wallons sont locataires et vivent la plupart dans des logements mal isolés avec des factures d'énergie élevées ...en plus du loyer à payer ! la grande partie de personnes en précarité énergétique en Wallonie sont des locataires. Il faut donc inciter les bailleurs à réaliser les travaux de rénovation en leur permettant eux aussi d'avoir accès à ces prêts liés aux économies d'énergie du bâtiment. Mais le danger est qu'ils utilisent ces prêts pour rénover leur location lorsqu'il y a changement de locataire, puis de louer plus cher !

Pour éviter cela et inciter (voir plus tard les obliger) les bailleurs à faire ces travaux nous proposons de fixer un cadre législatif qui permet aux bailleurs et aux locataires de fixer une convention de répartition des économies d'énergie entre le bailleur et locataire. Le locataire verra ses charges énergétiques réduite, et le bailleur pourra assurer un amortissement de ses investissements avec obligation de respecter la grille indicative des loyers <https://loyerswallonie.be/>

4.

IL Y A UN MANQUE DE MAIN D'ŒUVRE DANS LES ENTREPRISES EXISTANTES

Après des années de dévalorisation des métiers manuels par rapport aux métiers intellectuels, il y a effectivement un désintérêt pour ces métiers pour une partie de jeunes qui pourraient s'investir dans ce vaste programme de rénovations nécessaires pour réduire nos gaz à effet de serre.

Par l'activation des remandes de rénovations énergétique Corenove et des autres coopératives sollicitent et vont solliciter de plus en plus une multitude d'entreprises dans les différentes communes. L'espoir est d'inciter les artisans et chefs d'entreprises qui sont à majorité des petites PME d'innover dans leurs techniques de recrutement d'organisation et de formation au sein même de leur entreprise pour accueillir progressivement d'autres publics tels que des filles, des réfugiés des ex- détenus , etc...Certaines entreprises ont déjà amorcés ces nouvelles pratiques et développent leur propre système de formation au sein de leurs activités.

5.

IL Y A UN MANQUE D'ENTREPRISES GÉNÉRALES POUR RÉALISER PAR UNE SEULE ENTREPRISE TOUS LES TRAVAUX NÉCESSAIRES POUR CONCRÉTISER UNE RÉNOVATION GLOBALE

Avec l'asbl CLIMACTES - <https://climactes.org/> Corenove va entreprendre dès 2023 une campagne annuelle de mobilisation de jeunes qui terminent ou ont terminé leurs études. Le but est de mettre à jour les potentialités d'épanouissement professionnel dans le secteur de la rénovation énergétique. En ciblant tout particulièrement tous les jeunes qui se posent la question comment agir concrètement pour le climat.

Par cette campagne Corenove et l'asbl Clim-Actes démontreront que la création et le développement d'une coopérative d'économie sociale agissant pour annuler la précarité énergétique, créer des emplois non délocalisables, réduire les gaz à effet de serre est une opportunité pour de nombreux jeunes qui ont des qualifications de management et/ ou de maîtrise technique.

